

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Asnières-sur-Seine (92600)

Réponses de Thierry Michel Isoard, au nom de la liste « Manuel Aeschlimann 100% Asnières »

– le 10/03/2020 à 10:13 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Notre plan vélo est financé et les réflexions en termes de rues ont démarré

Dans notre esprit, les propositions sont discutées avec les associations cyclistes, des usagers volontaires et des représentants de la Prévention routière

Les Services technique de la Ville sont demandeurs de l'expertise des associations

Notre plan s'inspire des meilleures pratiques constatées en France, aux Pays Bas, en Allemagne

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

La mandature actuelle a initié ce comité vélo qui s'est réuni 3 fois au cours des 6 derniers mois.

Le rythme de 4 rencontres dans l'année est hautement atteignable et des réunions ad hoc seront organisées pour un sujet urgent.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : les axes à aménager sont ceux qui traversent la ville et mènent à ses points d'entrée/sortie et au RER V.

Les vélos doivent pouvoir circuler en sécurité sur ces axes.

Notre plan prévoit de construire deux pistes cyclables sécurisées reliant les Hauts d'Asnières, l'une au pont de Clichy et l'autre au pont d'Asnières-sur-Seine

Un aménagement semblable permettra aux cyclistes de rejoindre le site de La Défense et celui de la Plaine Saint Denis

Action n°4 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Nous visons à sécuriser les accès au pont de Clichy et au pont d'Asnières, qui sont les 2 points accidentogènes de la ville. Le département a acté l'aménagement cyclistes de ces 2 ponts. Notre équipe veut que des aménagements ambitieux soient réalisés pour l'accès à ces ponts.

Par ailleurs, nous créerons des voies pour emmener vers La Défense et vers La Plaine Saint Denis en liaison avec les municipalités voisines. Ces discussions avec nos homologues dans ces villes nous feront statuer sur les choix d'implantation de ces axes.

Action n°5 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

La possibilité d'utiliser ces pistes cyclables requièrent, et l'action du service Propreté, et celle de la Police pour garantir le libre passage

Les marquages au sol des voies cyclables sont repris et renforcés

Des sas vélo sont systématiquement créés aux feux

Les panneaux de priorité cyclistes, à droite, tout droit etc seront complétés et donneront lieu à une nouvelle sollicitation de la population des cyclistes comme cela a été fait en 2018

Dans le cas de travaux, des dispositifs de VéloRue dans des rues adjacentes sont mis en place pour sécuriser les trajets cyclistes

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Cela permettra à tous les citoyens et en particulier aux usagers fragiles (personnes âgées, enfants, cyclistes) de circuler en toute sécurité. Cela permettra aussi d'améliorer la qualité de vie dans les rues résidentielles en diminuant la pollution auditive et la pollution de l'air.

Le trafic automobile n'y est pas supprimé mais seules les véhicules motorisés ayant vocation à circuler dans ces rues (habitants, livraison...) auront un intérêt à y aller et ces rues ne serviront plus de raccourcis.

Seuls les vélos seront autorisés à traverser ces quartiers grâce à la mise en place des doubles sens cyclables.

Notre équipe est convaincue de la nécessité de refondre le plan de circulation. La limitation à 30km/h est à étendre encore. Nous souhaitons que les rues résidentielles retrouvent un trafic apaisé. Pour cela, nous mettrons en place des tests avec des VéloRue et une information des automobilistes par panneau

Nous avons voté l'inscription d'Asnières-sur-Seine dans le périmètre ZFE

Nous poursuivons le maillage d'Asnières en stations Vélib', déjà 7 stations pour les porter à 12. Les 2 dernières sont M° Les Courtilles et Place Arnaud Beltrame. Sont déjà lancées en étude Gare de Bois Colombes et Place Voltaire. Le dispositif final prendra en compte les déplacements des Asniérois à l'intérieur de la commune car nous pensons Vélib' aussi comme une solution de déplacement intra ville.

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Notre réflexion sur la place de la voiture dans la ville nous conduit à privilégier la création de parkings en sous sol, par exemple celui des Victoires

Nous pensons aussi qu'il existe un potentiel de places en sous-sol d'immeubles non exploité.

Nous avons prévu également la mutation du parc automobile à l'électriques et avons maintenu le formidable capital des bornes Autolib'. Ces bornes seront remises en service rapidement. Nos calculs nous indiquent les 96 bornes Autolib' actuelles permettent de satisfaire la croissance du parc électrique jusqu'en 2025.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé Mise en place d'un stationnement ambitieux à la gare d'Asnières pour favoriser l'intermodalité, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Nous avons acté l'acquisition des boxes SNCF rue Pasteur, qui seront consacrés à du stationnement vélo sécurisé

Nous faisons un essai Véligo à la gare des Agnettes, dispositif qui est à reproduire dans les autres gares

Action n°9 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Ne pas oublier les stationnements vélo près des écoles, collèges, lycées, équipements culturels et commerces.

Notre ambition est de développer les déplacements doux dans la commune pour faire ses courses, pour aller au collège et au lycée, pour aller au cinéma, au théâtre etc

Nous avons créé dans la dernière année des stationnements vélo rue de Normandie, avenue de la Marne, rue d'Anjou qui sont très fortement utilisés.

La demande est bien présente et nous systématisons dans notre programme ces facilités de stationnement qui créent un cercle vertueux en faveur du vélo

Action n°10 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Nous réfléchissons à cette possibilité avec de nouveaux programmes immobiliers qui n'ont pas de stationnement vélo performant.

La limite est celle de l'accord des propriétaires.

Par ailleurs nous mettons en place un service de gravage des vélos

Promouvoir une culture vélo

Action n°11 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

La commune a fait ces derniers mois l'acquisition de vélos mécaniques. Notre équipe a prouvé son engagement pour le vélo. De nouveaux colistiers sont également adeptes du déplacement à bicyclette. Le Maire adjoint en charge des Mobilités douce est membre du bureau Vélib'. Des élus réalisent leurs déplacements aux réunions de la ville en vélo.

Action n°12 : je m'engage

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Une formation des agents à la sécurité routière, un rappel des règles régissant les rapports vélos-automobiles, régissant la conduite sur la chaussée et sur les trottoirs et les pénalités assorties aux manquements sera organisée
Les ASVP ont un rôle essentiel d'information et d'apaisement des pratiques car ils sont au contact des usagers chaque jour

Action n°13 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Notre projet est de rendre la ville accessible à tous et en particulier à protéger les plus fragiles, personnes âgées, personnes avec un handicap et les enfants.

Le stationnement illicite est une violence faite aux autres et n'est pas acceptable

De même, les écarts des cyclistes sont à sanctionner, franchissement de feux non autorisé, circulation sur les trottoirs.

Action n°14 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Nous proposons un rappel des règles de base du code de la route (par exemple, le mètre nécessaire aux dépassements des cyclistes, l'usage du sas vélo, etc) ainsi que des sanctions liées au stationnement sur bande cyclable dans le journal de la ville.

L'usage du vélo est un phénomène nouveau, renaissant, qui a connu un éclairage spectaculaire lors des grèves de décembre 2020.

Mais la plupart des pratiquants et des non pratiquants méconnaissent les règles et singulièrement de nouvelles règles, eg
Priorité cycliste tout droit.

Cela passe par de la communication institutionnelle, des réunions locales et des happenings de quartier. On peut aussi prêcher la bonne parole dans les écoles pour un renvoi vers les parents.

Commentaires généraux

Ma conviction est que l'usage des mobilités douces, le vélo en particulier, recèle des gisements d'amélioration de la qualité de la vie dans une commune.

Pour les déplacements domicile travail car 70% d'entre eux sont de moins de 5 km et le vélo électrique est une solution

Pour les déplacements personnels car c'est une façon de vivre sa ville de manière apaisée

L'usage du vélo nous permet de reconquérir la maîtrise de l'espace urbain, de revitaliser notre commerce, de faciliter l'accès au cinéma, au théâtre, à la bibliothèque, au marché, aux services de la ville. Il crée des rapports plus proches entre les administrés et participe du "vivre ensemble".